

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2016

-----

L'an deux mil seize, le vendredi 22 du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 14  
Nombre de conseillers municipaux votants : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2016  
Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Madame CARPENTIER Lorella
Monsieur SOUILLART Michel	Monsieur MANTÔT Olivier
Madame MALAWKA Astrid	Madame PLANTIVEAU Maryse
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur DELPIVAR Eric
Madame COLAS Catherine	Monsieur ZION Thierry
Madame BERRUE Nicole	Monsieur FEINARD Alexis
Monsieur GAUDÉ Michel	Monsieur PILTE Michel

Absents excusés : Madame GAUTHIER Patricia donne pouvoir à Monsieur FEINARD Alexis

Monsieur DELPIVAR Eric a été élu secrétaire de séance

### **ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCE DU 01 AVRIL 2016**

A la demande de Madame PLANTIVEAU Maryse des modifications ont été apportées,  
**ADOpte à 14 voix** le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 01 avril 2016, 1 voix contre Madame PLANTIVEAU Maryse, pour absence de certaine modification.

### **CHOIX D'ENTREPRISE POUR MARCHÉ D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Considérant que nous devons faire une étude patrimoniale des ouvrages d'alimentation en eau potable,  
Considérant que quatre sociétés ont répondu,  
Considérant l'analyse et l'exposé de Monsieur SOUILLART Michel précisant la proposition de la société SAFEGE,  
Considérant la proposition de la commission d'appel d'offre,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**  
**DESIGNE** l'entreprise SAFEGE, mieux disante, pour le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable pour un montant de 4900€ HT  
**CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire

### **CHOIX D'ENTREPRISE POUR MARCHÉ D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR MISE AU NORMES DE CANALISATION D'EAU POTABLE**

Considérant les travaux nécessaires au changement de canalisation sur le réseau d'eau potable,  
Considérant que trois entreprises ont répondu,  
Considérant l'analyse et l'exposé de Monsieur SOUILLART Michel précisant que la société Utilities Performance, société mieux disante pour des prestations équivalentes. De plus les sociétés Hydratech et IRH ont un nombre limité de réunion, respectivement 6 et 15 réunions de prévu, alors que la société UP travaille sous forfait  
Considérant la proposition de la commission d'appel d'offre,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**  
**DESIGNE** l'entreprise Utilities Performance, mieux disante, pour le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le changement de canalisation du réseau d'eau potable pour un montant de 7 917,50€ HT  
**CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

### 🔗 DÉNOMINATION DE LA VOIRIE DU NOUVEAU LOTISSEMENT DE LA VIGNE

Considérant l'aménagement du lotissement de la vigne,  
Considérant que le nom d'une voie doit être choisi pour donner à chaque habitation un numéro,  
Considérant la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril où Monsieur le Maire a demandé aux élus de mener une réflexion sur ce sujet,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité, de 13 voix, Messieurs SOUILLART et DELPIVAR s'étant abstenus de voté,**

**NOMME** la rue du lotissement de la vigne : rue des sarments

**CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** d'en informer le lotisseur et les différents organismes.

### 🔗 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives,

Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**MODIFIE** les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget communal de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2128-284 : AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-266 : TRAVAUX SECURITE PIETONS	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**MONSIEUR LE MAIRE INFORME** Qu'il n'a pas été exercé de droit de préemption sur le bien suivant :

- 22 impasse des Ormeteaux

Qu'Orange nous fait part du démontage prochainement de la cabine téléphonique située place de la Mairie, l'utilisation moyenne étant de 5 seconde par jour,

Rappel de la cérémonie 8 mai, et informe de la demande de la Préfecture pour le 29 mai pour célébrer le centenaire de la bataille de Verdun,

**Monsieur PILTE DEMANDE** qui est le lotisseur de la rue des Ormeteaux,

**Monsieur ZION DEMANDE** si la rétrocession des voiries pour les lotissements est faite et si nous serons prévenus pour la fin des travaux,

**Monsieur SOUILLART DEMANDE** - si nous avons une réponse du lotissement de la Prairie pour la défense incendie, afin que nous puissions faire les travaux

Que le tennis club se pose des questions au sujet de leur devenir pour les horaires à la CCVA

**Monsieur le MAIRE REpond et PRECISE** : que nous n'avons pas de réponse du lotissement de la Prairie

Que pour le moment c'est une période où les échanges se font en présence du préfet, des services fiscaux, lors d'un prochain conseil il faudra voter le schéma départemental intercommunal. L'année 2017 sera une année de transition.

**Monsieur GAUDE INFORME** que le PSVS organise le 12 mai une journée sur la géothermie et demande si une personne serait intéressée pour l'accompagner Madame COLAS se propose.

Qu'il est rentré dans l'équipe du projet leader, le vote du président a lieu prochainement et nous transmettra des fiches pour connaître tous les travaux susceptibles d'avoir une subvention.

**Madame PLANTIVEAU REMERCIE** pour la pose des panneaux

**Monsieur le MAIRE REPOND** que son dernier mail collectif n'était pas nécessaire la pose étant déjà faite.

Levée de séance 21h20